



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

charcuterie

Question écrite n° 59874

Texte de la question

M. Claude Gatignol attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les conséquences de l'augmentation des cours du porc pour les entreprises industrielles de charcuterie. Depuis le début de l'année 2001, les industriels de la charcuterie sont confrontés à la flambée des cours du porc (68 % d'augmentation du prix du porc de janvier 2001 à février 2001), et cette hausse spectaculaire fait suite à une année d'augmentation des cours du porc de plus de 51 % en 2000. Cette situation est due, à la fois, à la baisse de la production porcine en Europe, au transfert de consommation de la viande bovine vers la viande porcine et, plus récemment, à l'épidémie de fièvre aphteuse. Afin de faire face à la conjoncture annuelle qui risque de perdurer, les industries charcutières ont demandé à leurs clients d'accepter rapidement des changements de tarifs et de revoir les systèmes d'indexation de certains produits. La mise en oeuvre immédiate de ces mesures conditionne la survie des entreprises industrielles de charcuterie qui attendent, par ailleurs, un soutien du Gouvernement comme, par exemple, la prise en compte par l'administration fiscale de leurs difficultés. C'est pourquoi il lui demande quelles dispositions il envisage de prendre pour soutenir l'activité des entreprises industrielles de charcuterie.

Texte de la réponse

La filière porcine est récemment sortie de deux années de crise au cours desquelles les cours du porc ont chuté à des niveaux historiquement bas, en dessous du coût de production des éleveurs les plus performants. Durant cette période, outre le faible prix des matières premières, les industriels de l'abattage et de la transformation du porc ont bénéficié de subventions communautaires à l'exportation qui ont été majorées à plusieurs reprises en vue d'alléger le marché. Depuis le début de l'année 2000, la baisse de production porcine communautaire qui accompagne habituellement la sortie des situations de crise a conduit à une remontée attendue des cours. En novembre 2000, les prix ont fortement progressé en raison d'une conjoncture exceptionnelle générée par le report de consommation de viande bovine sur d'autres viandes, notamment la viande porcine. Cette situation exceptionnelle a néanmoins été de courte durée. En effet, les embargos successifs sur les marchés extérieurs provoqués par l'épizootie de fièvre aphteuse en Europe ont considérablement réduit les débouchés de la viande porcine et entraîné une baisse des prix. Le marché du porc est traditionnellement cyclique et répond à la loi de l'offre et de la demande dans un contexte d'organisation commune de marché communautaire à caractère libéral. Pour faire face aux variations cycliques et brutales des prix générées parfois par des événements extérieurs imprévisibles, des réflexions sont actuellement conduites par les organisations professionnelles de l'élevage pour la mise en place de dispositifs d'assurance revenu. Il appartient également aux industriels de la viande porcine de mieux se prémunir contre les fluctuations des cours. Il est vrai que plusieurs crises sanitaires ont aggravé, depuis quelques années, la fréquence et l'amplitude de l'évolution cyclique des cours de la viande porcine. C'est pourquoi le ministre de l'agriculture et de la pêche continue d'appeler de ses vœux la constitution d'une interprofession associant les acteurs de la filière porcine. Enfin, il appartient aux opérateurs, dans l'intérêt de la filière, d'obtenir auprès de leurs clients un juste prix permettant d'assurer la couverture de leurs coûts de revient.

Données clés

Auteur : [M. Claude Gatignol](#)

Circonscription : Manche (4^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59874

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 avril 2001, page 2189

Réponse publiée le : 30 juillet 2001, page 4373